

*Aujourd'hui, jeudi 26 avril 2018, à 18 heures, en vertu de la convocation du vendredi 20 avril 2018, les membres du conseil de Grand Cognac se sont réunis salle polyvalente de Gensac-la-Pallue – rue du Grand Marais (16130), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.*

**ETAIENT PRESENTS**

**Titulaires**

Mme Marilynne AGOSTINHO FERREIRA – M. André BARAUD – Mme Pascale BELLE – MM. Pierre BERTON – Pierre-Yves BRIAND – Rémy BRIAULT – Romuald CARRY – David CHAGNEAUD – Alain CHOLLET - Simon CLAVURIER – Christian DECOODT - Jacques DESLIAS - Martial DESPORT - Bernard DUPONT – Gérard FAURIE – Richard FERCHAUD - Gérard GAYOUX – Philippe GESSE – Mme Laurence GIRARD – MM. Didier GOIS – Michel GOURINCHAS - Jean GRAVERAUD – Claude GUIARD – Claude GUINET – Jean-François HEROUARD – Mmes Chantal HILLAIRET – Marianne JEANDIDIER – M. Christian JOBIT - Mme Danielle JOURZAC – MM. Lilian JOUSSON - Mehdi KALAI – Mme Nathalie LACROIX – M. Bertrand LAURENT – Mmes Michelle LE FLOCH - Françoise MANDEAU – MM. Bernard MARCEAU – Annick-Franck MARTAUD – Bernard MAUZE – Mmes Anne-Marie MICHENAUD - Chantal NADEAU – M. Jean-Marie NOUVEAU – Mme Catherine PARENT – M. Francis PAUMERO – Mmes Dominique PETIT – Martine PIERRE - M. Bernard PISSOT – Mme Annie-Claude POIRAT – MM. François RABY - François RAUD – Mmes Emilie RICHAUD – MM. Alain RIFFAUD – Christophe ROY - Mme Nicole ROY – MM. Dominique SOUCHAUD – Jean-Claude TESSENDIER – Mmes Hélène TOURNADRE – Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGER – Jean-Paul ZUCCHI.

**Suppléants**

M. Serge PUAUD (suppléant de M. Guy DEWEVRE) - Mme Annie CHAUVIN (suppléante de M. Christian MEUNIER).

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

M. Noël BELLINOT (donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD) – M. Xavier DAUDIN (donne pouvoir à Mme Martine PIERRE) – M. Jean-Jacques DELAGE (donne pouvoir à M. Christian JOBIT) – M. Christian DUFRONT (donne pouvoir à M. Jacques DESLIAS) – Mme Elisabeth DUMONT (donne pouvoir à M. Bernard PISSOT) – Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à Mme Dominique PETIT) – Mme Marie-Christine GRIGNON (donne pouvoir à M. Martial DESPORT) – M. Gérard JOUANNET (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) – M. Patrick LAFARGE (donne pouvoir à M. Bertrand LAURENT) – M. Jean-Louis LEVESQUE (donne pouvoir à M. Mickaël VILLEGER) – Mme Monique MARTINOT (donne pouvoir à M. Annick-Franck MARTAUD) – M. Bernard POPELARD (donne pouvoir à M. Jean-Paul ZUCCHI) – M. Jean-Philippe ROY (donne pouvoir à M. Christophe ROY) – M. Jérôme ROYER (donne pouvoir à M. Alain RIFFAUD) – M. Patrick SEDLACEK (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – M. Olivier TOUBOUL (donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François VALEGEAS (donne pouvoir à M. Romuald CARRY).

**EXCUSES**

MM. Sébastien BRETAUD – Jean-Christophe COR – Michel DESAFIT – Mme Nicole DESCHAMPHAMLAERE – MM. Georges DEVIGE – Michel FOUGERE – Mmes Stéphanie FRITZ – Stéphanie HIBON-MINET – M. Jean-Marc LACOMBE – Mmes Isabelle LASSALLE – Colette LAURICHESSE - M. Eric LIAUD – Mme Véronique MARENDAT – MM. Pascal MARTIN – Dominique MERCIER – Philippe NIFENECKER.

## ORDRE DU JOUR

Les délibérations qui feront l'objet d'un vote groupé, sont précédées d'un astérisque\*  
 Toutefois, toute délibération pourra être remise individuellement aux voix  
 sur demande d'un conseiller communautaire

THEMATIQUE	Vote simultané  « * »	OBJET		NOM DE L'ELU RAPPORTEUR
<b>Désignation du secrétaire de séance</b>				
<b>Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 29 mars 2018</b>				
<b>Ressources humaines</b>	<b>*</b>	<b>I-1</b>	Modification des délégations de pouvoir au président	LE PRESIDENT
		<b>I-2</b>	Ouverture des postes permanents	F. RAUD
		<b>I-3</b>	Ouverture des postes non-permanents	F. RAUD
		<b>I-4</b>	Tableau des effectifs des emplois permanents et non-permanents	F. RAUD
		<b>I-5</b>	Projet de délibération fixant le nombre de représentant du personnel et instituant le paritarisme au sein du comité technique	F. RABY
<b>Administration générale – finances</b>		<b>II-1</b>	Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente	LE PRESIDENT
		<b>II-2</b>	Election d'un membre du bureau	LE PRESIDENT
		<b>II-3</b>	Travaux de réhabilitation de la filière boue à Jarnac – exonération des pénalités de retard	F. RABY
<b>Economie – tourisme – fleuve</b>		<b>III-1</b>	Aménagement de la Flowvélo® à Bourg-Charente – validation de l'avant-projet	P. BERTON
		<b>III-2</b>	ZAE Souillac à Jarnac – vente d'un terrain à la Société Ecopower	V. MARENDAT
<b>Territoire</b>		<b>IV-1</b>	Attribution d'une subvention à l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) de la Charente	J. ROYER
	<b>*</b>	<b>IV-2</b>	Programme d'intérêt général (PIG) – attribution de subventions à des propriétaires	J. ROYER

<b>Territoire (suite)</b>		<b>IV-3</b>	Programme d'intérêt général (PIG) - Attribution de subventions à des propriétaires	J. ROYER
		<b>IV-4</b>	Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Sainte-Sévère	A.RIFFAUD
<b>Mobilité – voirie</b>	*	<b>V-1</b>	Création de la voie des Malestiers reliant les routes départementales 49 et 24 – fonds de concours – commune de Segonzac	PY. BRIAND
		<b>V-2</b>	Création de la voie des Malestiers reliant les routes départementales 49 et 24 – acquisition foncière	PY. BRIAND
		<b>V-3</b>	Travaux rue du Dominant – attribution d'un fonds de concours à la commune de Châteaubernard	PY. BRIAND
		<b>V-4</b>	Adhésion au Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle Aquitaine	PY. BRIAND
		<b>V-5</b>	Règlement des transports scolaires	PY. BRIAND
		<b>V-6</b>	Convention de répartition des recettes du forfait de post-stationnement entre la ville de Cognac et Grand Cognac	PY. BRIAND
	*	<b>V-7</b>	Versement d'un fonds de concours au SDEG 16 – commune de Genté – RD 148 – entrée Ouest	LE PRESIDENT
		<b>V-8</b>	Versement d'un fonds de concours au SDEG 16 – commune de Bouteville – le Bourg – cimetière – RD 95	LE PRESIDENT
		<b>V-9</b>	Versement d'un fonds de concours au SDEG 16 – commune de Cherves-Richemont – place du Champ de Foire – route de la Garnerie	LE PRESIDENT
		<b>V-10</b>	Versement d'un fonds de concours au SDEG 16 – commune de Saint-Preuil	LE PRESIDENT
		<b>V-11</b>	Versement d'un fonds de concours au SDEG 16 – commune de Sigogne	LE PRESIDENT
		<b>V-12</b>	Versement d'un fonds de concours au SDEG 16 – commune de Châteauneuf Parking Gambetta – bd de la République	LE PRESIDENT

<b>Mobilité – voirie (suite)</b>		<b>V-13</b>	Versement d'un fonds de concours au SDEG 16 – commune d'Angeac-Champagne – rue des Distilleries (RD 150) – le Bourg	LE PRESIDENT
<b>Sport éducation jeunesse</b>		<b>VI-1</b>	Tarifs et horaires d'ouverture des piscines de Jarnac et de Châteauneuf	G. FAURIE
		<b>VI-2</b>	Associations Sport et Jeunesse – attributions de subventions – annule et remplace la délibération D2018_112	G. FAURIE
		<b>VI-3</b>	Construction d'un centre de loisirs à Jarnac – acquisition parcelles communales	AF. MARTAUD
		<b>VI-4</b>	Attribution de subventions aux écoles de compétence communautaire dans le cadre du budget 2018	AF. MARTAUD
		<b>VI-5</b>	Tarifs été actif et solidaire 2018	AF. MARTAUD
		<b>VI-6</b>	SIVOS Bréville Sainte-Sévère – dissolution	AF. MARTAUD
		<b>VI-7</b>	Révision des tarifs de location des locaux Jarnac Pyrénées – annule et remplace la délibération 2018_114	AF. MARTAUD
<b>Culture</b>		<b>VII-1</b>	Associations culturelles – attribution de subventions	N. ROY
<b>Grand cycle de l'eau</b>		<b>VIII-1</b>	Convention de fourniture d'eau potable pour le syndicat des eaux de la Charente-Maritime (périmètre de Saintes Est) par Grand Cognac	M. VILLEGER
	*	<b>VIII-2</b>	Procédure de délégation du service public d'eau potable – territoire « Châteauneuf – Criteuil la Magdeleine »	M. VILLEGER
		<b>VIII-3</b>	Procédure de délégation du service public d'eau potable – territoire « Foussignac – Salles d'Angles »	M. VILLEGER
	*	<b>VIII-4</b>	Règlement du service public d'assainissement collectif géré en régie	M. VILLEGER
		<b>VIII-5</b>	Tarif pour le contrôle de raccordement d'un branchement à l'assainissement collectif lors d'une vente	M. VILLEGER
		<b>VIII-6</b>	Règlement du service public eau potable - régie	M. VILLEGER

<b>Grand cycle de l'eau (suite)</b>		<b>VIII-7</b>	Tarifs eau potable – Laiterie Grand-Ouche à Réparsac	M. VILLEGER
		<b>VIII-8</b>	Reprise excédents budget eau potable – commune de Boutiers Saint-Trojan	M. VILLEGER
	*	<b>VIII-9</b>	Adhésion à l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Charente	D. PETIT
		<b>VIII-10</b>	Désignation des représentants de Grand Cognac au sein de l'EPTB	D. PETIT
	*	<b>VIII-11</b>	Approbation des statuts du SYMBA	D. PETIT
		<b>VIII-12</b>	Désignation des représentants de Grand Cognac au sein du SYMBA	D. PETIT
<b>Développement durable et participation citoyenne</b>	*	<b>IX-1</b>	Association Jardins Respectueux – attribution de subvention au titre de la prévention des déchets	P. BELLE
		<b>IX-2</b>	Attribution de subvention ASERC au titre de la prévention des déchets	P. BELLE
		<b>IX-3</b>	Convention de gestion des points d'apport volontaires enterrés et semi-enterrés sur les communes de Châteauneuf-sur-Charente et Jarnac	P. BELLE

**Relevé des décisions du président**

**Relevé des délibérations du bureau**

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Jean GRAVERAUD est nommé secrétaire de séance.

---

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 MARS 2018.**

### **Claude GUINET**

Signale qu'une erreur s'est glissée dans un sigle, page 15 du procès-verbal. En effet, il est mentionné l'ALV au lieu de l'AFB (Agence Française de Biodiversité).

Cette modification sera prise en compte dans le procès-verbal.

Le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

---

## **Vote simultané des rapports I-1 à I-3**

### **I-1 MODIFICATION DES DELEGATIONS DE POUVOIR AU PRESIDENT**

Il est proposé de modifier, pour régularisation, les délégations de pouvoir au président relatives aux ouvertures de postes non permanents et à l'exonération des pénalités applicables dans les marchés publics

---

### **I-2 OUVERTURE DES POSTES PERMANENTS**

Les délibérations d'ouvertures de postes constituent des pièces justificatives exigibles pour la liquidation des paies des agents communautaires par le comptable du trésor. En raison de l'évolution des périmètres institutionnels et des transferts de compétences successifs, il s'avère parfois très complexe de retrouver les actes d'origine.

Aussi, il est proposé de mettre à jour l'ensemble des actes relatifs à l'ouverture des postes, de supprimer les postes vacants et de mettre à jour le tableau des effectifs.

---

### **I-3 OUVERTURE DES POSTES NON-PERMANENTS**

Les délibérations d'ouvertures de postes non permanents constituent des pièces justificatives exigibles pour la liquidation des paies des agents communautaire par le comptable du trésor. Ces ouvertures, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, relèvent de l'assemblée délibérante et ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation au Bureau ou Président.

Cette règle a été récemment rappelée par la Cours Administrative d'Appel de Versailles dans un arrêt du 25 janvier 2018.

Ceci implique de revoir les délégations accordées par l'assemblée délibérante au président et d'ouvrir les postes non permanents (saisonniers et accroissement temporaire) nécessaires au bon fonctionnement de l'agglomération.

## **LE PRESIDENT**

Met au vote les rapports qui sont adoptés à l'unanimité par 80 voix Pour.

---

## **I-4 TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS**

Vu la délibération n°2018/... du 26 avril 2018 relative à l'ouverture des postes, il est proposé de prendre acte du tableau des emplois.

Ce dernier fait mention :

- des emplois créés,
- des emplois pourvus par des titulaires, des non-titulaires et des agents relevant du droit privé, des emplois non-pourvus.

### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour.

---

## **I-5 PROJET DE DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUANT LE PARITARISME AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE**

Dans le cadre des élections professionnelles qui auront lieu le 6 décembre 2018, grand cognac doit délibérer sur le nombre de représentants du personnel au comité technique.

### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour.

---

## **II-1 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EN CHARENTE**

Suite à la proposition de modification des statuts du syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente, il est proposé d'approuver cette modification.

### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour.

---

## **II-2 ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU**

Suite à la démission de M. Lambert et à l'élection du nouveau maire délégué de la commune de Malaville, il convient de désigner un nouveau membre du bureau.

### **LE PRESIDENT**

Demande à M. André BARAUD de se présenter et met au vote le rapport qui est adopté par 79 voix Pour et 1 ne prend pas part au vote.

---

## **II-3 TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA FILIERE BOUE A JARNAC – EXONERATION DES PENALITES DE RETARD**

Compte tenu des circonstances particulières de chantier dans le cadre des travaux de réhabilitation de la filière boue à Jarnac, il est proposé de ne pas appliquer les pénalités de retard applicables à l'entreprise.

### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour.

---

**Arrivée de M. Philippe NIFENECKER**

### **III-1 AMENAGEMENT DE LA FLOWVELO A BOURG-CHARENTE – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET**

Dans le cadre de l'aménagement de la véloroute flowvélo® à Bourg-Charente, il est proposé de valider l'avant-projet, l'enveloppe financière affectée à l'opération, le plan de financement prévisionnel de l'opération et le principe d'un versement d'un fonds de concours de la commune de Bourg-Charente à la communauté d'agglomération pour les réseaux et le mobilier électriques et les aménagements « terres-pierres ».

#### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté par 80 voix Pour et 1 Abstention (Mme Marie-Jeanne VIAN).

---

**Arrivée de M. Eric LIAUD**

### **III-2 ZAE SOUILLAC A JARNAC – VENTE D'UN TERRAIN 0 LA SOCIETE ECOPOWER**

La société ECOPOWER, souhaite acquérir la parcelle AE725 située dans la zone d'activité de Souillac à Jarnac afin d'y implanter le siège de la société.

Créée en 2011, et actuellement implantée au domicile de son dirigeant à Foussignac, ECOPOWER est spécialisée dans la conception, la fabrication, la distribution et l'installation de solutions d'économies d'énergies ou respectant le développement durable.

Le projet concerne l'installation d'une unité commerciale sur la parcelle, ainsi qu'un parking pour les visiteurs. Le bâtiment sera multifonctionnel :

- salle d'exposition: équipée d'une chaudière de travail permettant de chauffer une section du bâtiment, mais aussi de l'exposer pour la découverte des clients potentiels et aussi à des fins de formation pour les installateurs
- salle de formation
- salle de stockage et d'entreposage
- un petit bureau.

#### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

---

**Vote simultané des rapports IV-1 à IV-3**

**Arrivée de Mme Véronique MARENDAT**

### **IV-1 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DE LA CHARENTE**

En 2017, l'ADIL 16 a poursuivi sa mission d'information et créé trois nouvelles permanences sur le territoire de grand cognac depuis octobre 2017 : Jarnac, Segonzac et Châteauneuf-sur-Charente. 48 permanences ont ainsi pu être tenues sur le territoire de grand cognac qui ont permis 157 consultations au total. Au titre de l'année 2018, l'ADIL fait une demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 13 964,20 € auprès de de grand cognac, correspondant à 0,20€ / habitants.

---



## **IV-2 PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES PROPRIETAIRES**

Dans le cadre du dispositif PIG, grand cognac intervient avec l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et le conseil départemental pour l'amélioration de l'habitat prive. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique et permettre le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants

---

## **IV-3 PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES PROPRIETAIRES**

La commune de Sainte-Sévère a lancé une révision de son document d'urbanisme (plan local d'urbanisme) pour se mettre en conformité avec les dispositions légales récentes. Le dossier de plu étant finalisé, il est soumis à arrêt avant d'être transmis aux personnes publiques associées et mis à l'enquête publique. L'arrêt du dossier entraîne également le bilan de la concertation réalisée tout au long de la procédure de révision.

### **LE PRESIDENT**

Met au vote les rapports qui sont adoptés à l'unanimité par 83 voix Pour.

---

## **Pouvoir de Mme Colette LAURICHESSE à Mme Véronique MARENDAT**

## **IV-4 BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINTE-SEVERE**

La commune de Sainte-Sévère a lancé une révision de son document d'urbanisme (plan local d'urbanisme) pour se mettre en conformité avec les dispositions légales récentes. Le dossier de plu étant finalisé, il est soumis à arrêt avant d'être transmis aux personnes publiques associées et mis à l'enquête publique. L'arrêt du dossier entraîne également le bilan de la concertation réalisée tout au long de la procédure de révision.

### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

---

## **Vote simultané des rapports V-1 à V-2**

## **V-1 CREATION DE LA VOIE DES MALESTIERS RELIANT LES ROUTES DEPARTEMENTALES 49 ET 24 – FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE SEGONZAC**

Grand Cognac poursuit le projet d'aménagement de la voie des Malestiers lancé par la Communauté de Communes de Grande Champagne avant la fusion.

Cette opération de création d'environ 220 ml de voirie est la continuité du premier tronçon permettant de relier la route départementale à la zone artisanale des Malestiers pour fluidifier et sécuriser la circulation des véhicules et notamment des poids-lourds.

Il est proposé d'accepter le versement d'un fonds de concours par la commune de Segonzac.

---

## **V-2 CREATION DE LA VOIE DES MALESTIERS RELIANT LES ROUTES DEPARTEMENTALES 49 ET 24 – ACQUISITION FONCIERE**

Grand Cognac poursuit le projet d'aménagement de la voie des Malestiers lancé par la Communauté de Communes de Grande Champagne avant la fusion.

Cette opération de création d'environ 220 ml de voirie est la continuité du premier tronçon permettant de relier la route départementale à la zone artisanale des Malestiers pour fluidifier et sécuriser la circulation des véhicules et notamment des poids-lourds.

Il est proposé de valider l'acquisition du terrain support du projet appartenant actuellement à la commune de Segonzac à l'euro symbolique.

### **LE PRESIDENT**

Met au vote les rapports qui sont adoptés à l'unanimité par 84 voix Pour.

---

## **V-3 TRAVAUX RUE DU DOMINANT – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CHATEAUBERNARD**

En 2017, la commune de Châteaubernard a procédé à des travaux de voirie rue du Dominant. Ces travaux incluaient notamment l'aménagement d'un arrêt de bus, et la création d'une voie verte, pour lesquels Grand Cognac est compétent. Le dossier transmis par la commune étant incomplet, il n'a pas été possible de rédiger une convention avant la réalisation des travaux. Il est proposé d'attribuer un fonds de concours à la commune pour ces travaux à hauteur de 20 870 €.

### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

---

## **V-4 ADHESION AU SYNDICAT MIXTE INTERMODAL DE NOUVELLE AQUITAINE**

En tant que chef de file de l'intermodalité, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite créer un syndicat mixte intermodal, permettant de fédérer l'ensemble des autorités organisatrices de la mobilité du territoire régional autour de projets communs, concourant à faciliter le passage d'un réseau à un autre, et d'un mode de transport à un autre. Ce syndicat, qui disposerait d'un budget annuel d'environ 1,7 M€, serait financé par Grand Cognac à hauteur de 20 000 € par an.

Il est également prévu de désigner deux représentants.

### **LE PRESIDENT**

Propose de désigner M. Guy DEWEVRE (titulaire) et M. Pierre-Yves BRIAND (suppléant).

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour et 1 Abstention (M. Alain CHOLLET).

---

## **V-5 REGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Grand Cognac est compétent en matière de transports scolaires. Dès lors, il convient d'établir un règlement qui fixe les conditions d'utilisation de ces services, et, pour les services dont la gestion est déléguée à une autorité organisatrice de second rang (AO2), qui précise les relations entre Grand Cognac et les AO2, et notamment les conditions financières de cette délégation de compétence.

## **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

---

### **V-6 CONVENTION DE REPARTITION DES RECETTES DU FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE COGNAC ET GRAND COGNAC**

Dans le cadre de la réforme du stationnement payant sur voirie, il convient d'établir une convention annuelle avec la commune de Cognac (seule commune concernée sur le territoire) établissant les modalités de répartition des recettes des forfaits de post-stationnement. Il est proposé, pour l'année 2018, de prévoir une absence totale de reversement de la commune à Grand Cognac.

## **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour et 1 Abstention (M. Philippe NIFENECKER).

---

### **Vote simultané des rapports V-7 à V-13**

#### **V-7 VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEG 16 – COMMUNE DE GENTE – RD 148 – ENTREE OUEST**

Grand Cognac a pris la compétence « création et l'exploitation de nouveaux réseaux et services de communications électroniques ».

La commune de Genté a un projet d'effacement des réseaux RD 148- entrée ouest.

Il est proposé que Grand Cognac verse un fonds de concours au SDEG 16 pour ces travaux pour un montant maximum de 47 339,68 €.

Une baisse équivalente de l'attribution de compensation de la commune sera proposée à une prochaine CLECT, dans l'attente de la mise en place d'un nouveau dispositif.

---

#### **V-8 VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEG 16 – COMMUNE DE BOUTEVILLE – LE BOURG – CIMETIERE – RD 95**

Grand Cognac a pris la compétence « création et l'exploitation de nouveaux réseaux et services de communications électroniques ».

La commune de Bouteville a un projet d'effacement des réseaux Le Bourg – Cimetière – RD 95.

Il est proposé que Grand Cognac verse un fonds de concours au SDEG 16 pour ces travaux sur la commune de Bouteville pour un montant maximum de 16 959,12 €.

Une baisse équivalente de l'attribution de compensation de la commune sera proposée à une prochaine CLECT, dans l'attente de la mise en place d'un nouveau dispositif.

---

#### **V-9 VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEG 16 – COMMUNE DE CHERVES-RICHEMONT – PLACE DU CHAMP DE FOIRE – ROUTE DE LA GARNERIE**

Grand Cognac a pris la compétence « création et l'exploitation de nouveaux réseaux et services de communications électroniques ».

La commune de Cherves-Richemont a un projet d'effacement des réseaux place du Champ de foire – route de la Garnerie.

Il est proposé que Grand Cognac verse un fonds de concours au SDEG 16 pour ces travaux pour un montant maximum de 30 474,16 €.

Une baisse équivalente de l'attribution de compensation de la commune sera proposée à une prochaine CLECT, dans l'attente de la mise en place d'un nouveau dispositif.

---

#### **V-10 VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEG 16 – COMMUNE DE SAINT-PREUIL**

Grand Cognac a pris la compétence « création et l'exploitation de nouveaux réseaux et services de communications électroniques ».

La commune de Saint Preuil a un projet d'effacement des réseaux Mairie – salle des fêtes.

Il est proposé que Grand Cognac verse un fonds de concours au SDEG 16 pour ces travaux pour un montant maximum de 8 290,90 €.

Une baisse équivalente de l'attribution de compensation de la commune sera proposée à une prochaine CLECT, dans l'attente de la mise en place d'un nouveau dispositif.

---

#### **V-11 VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEG 16 – COMMUNE DE SIGOGNE**

Grand Cognac a pris la compétence « création et l'exploitation de nouveaux réseaux et services de communications électroniques ».

La commune de Sigogne a un projet de création d'un lotissement « le Piriut ».

Il est proposé que Grand Cognac verse un fonds de concours au SDEG 16 pour ces travaux pour un montant maximum de 2560.80 €.

Une baisse équivalente de l'attribution de compensation de la commune sera proposée à une prochaine CLECT, dans l'attente de la mise en place d'un nouveau dispositif.

---

#### **V-12 VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEG 16 – COMMUNE DE CHATEAUNEUF PARKING GAMBETTA – BD DE LA REPUBLIQUE**

Grand Cognac a pris la compétence « création et l'exploitation de nouveaux réseaux et services de communications électroniques ».

La commune de Châteauneuf sur Charente a un projet d'effacement des réseaux parking Gambetta – boulevard de la République.

Il est proposé que Grand Cognac verse un fonds de concours au SDEG 16 pour ces travaux pour un montant maximum de 24 105,90 €.

Une baisse équivalente de l'attribution de compensation de la commune sera proposée à une prochaine CLECT, dans l'attente de la mise en place d'un nouveau dispositif.

---

### **V-13 VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEG 16 – COMMUNE D'ANGEAC-CHAMPAGNE – RUE DES DISTILLERIES (RD150) – LE BOURG**

La commune d'Angeac Champagne a un projet d'effacement des réseaux rue des distilleries (RD 150) le bourg.

Il est proposé que Grand Cognac verse un fonds de concours au SDEG 16 pour ces travaux sur la commune d'Angeac Champagne pour un montant maximum de 31 537.49 € au titre des réseaux de communications électroniques.

Une baisse équivalente de l'attribution de compensation de la commune sera proposée à une prochaine CLECT, dans l'attente de la mise en place d'un nouveau dispositif.

#### **LE PRESIDENT**

Met au vote les rapports qui sont adoptés à l'unanimité par 84 voix Pour.

---

### **VI-1 TARIFS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES PISCINES DE JARNAC ET DE CHATEAUNEUF**

Le bureau est invité à se prononcer sur les propositions de tarifs et d'horaires d'ouverture au public pour les piscines de Jarnac et Châteauneuf.

#### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

---

### **VI-2 ASSOCIATIONS SPORT ET JEUNESSE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D2018\_112**

Il est proposé d'attribuer une partie des subventions 2018 aux associations sport et jeunesse du territoire.

#### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

---

### **VI-3 CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS A JARNAC – ACQUISITION PARCELLES COMMUNALES**

Il est proposé l'acquisition, à titre gracieux, des parcelles supports du projet de construction du nouveau centre de loisirs intercommunal sans hébergement, appartenant à la commune de Jarnac.

#### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

---

#### **VI-4 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES DE COMPETENCE COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DU BUDGET 2018**

L'objet de ce rapport est de verser une subvention au titre du budget 2018 aux différentes coopératives scolaires des écoles de compétence communautaire pour participer au financement des fournitures scolaires et des projets des écoles.

##### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

---

#### **VI-5 TARIFS ETE ACTIF ET SOLIDAIRE 2018**

L'objet du rapport est de valider la tarification des activités proposées dans le cadre de l'été actif et solidaire 2018.

##### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

---

#### **VI-6 SIVOS BREVILLE SAINTE-SEVERE – DISSOLUTION**

Par accord des membres du syndicat mixte, il est proposé de demander la dissolution du syndicat à vocation scolaire du RPI de Bréville Sainte Sévère.

##### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

---

#### **VI-7 REVISION DES TARIFS DE LOCATIONS DES LOCAUX JARNAC PYRENNES – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2018/114**

Dans le cadre de la location des locaux de Jarnac Pyrénées, il convient de proposer une révision des tarifs de location.

##### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

---

#### **VII-1 ASSOCIATIONS CULTURELLES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Plusieurs associations culturelles ont sollicité Grand Cognac pour l'octroi d'une subvention, le tableau joint en annexe synthétise les avis favorables émis par la commission culture.

##### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour et 1 Abstention (M. Jean GRAVERAUD).

---

## **VIII-1 CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU POTABLE POUR LE SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE-MARITIME (PERIMETRE DE SAINTES EST) PAR GRAND COGNAC**

Convention de fourniture d'eau par Grand Cognac pour le Syndicat des eaux de la Charente Maritime (périmètre de Saintes Est).

### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

---

**Départs de Mme Nicole ROY (donne pouvoir à Mme Pascale BELLE) et de M. Pierre BERTON (donne pouvoir à Mme Chantal NADEAU).**

### **Vote simultané des rapports VIII-2 à VIII-3**

## **VIII-2 PROCEDURE DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – TERRITOIRE « CHATEAUNEUF – CRITEUIL LA MAGDELEINE »**

Le contrat de DSP d'eau potable du territoire « Châteauneuf » (périmètre grand cognac de l'ancien Syndicat Mixte d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Châteauneuf) arrive à échéance au 31 décembre 2018.

Il est proposé de lancer une procédure de délégation de service public sur un nouveau territoire permettant de couvrir le territoire « Châteauneuf » et d'inclure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le territoire « Criteuil la Magdeleine » (périmètre grand cognac de l'ancien syndicat de Baignes : communes d'Ambleville, Lignièrès Sonneville et Criteuil la Magdeleine).

La délégation de service public d'eau potable du nouveau territoire désigné « Châteauneuf – Criteuil la Magdeleine » est proposée pour une durée de 10 ans (échéance 31 décembre 2028).

---

## **VIII-3 PROCEDURE DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – TERRITOIRE « FOUSSIGNAC – SALLES D'ANGLES »**

Les contrats de DSP d'eau potable des territoires « Foussignac » (périmètre grand cognac de l'ancien SIAEP de la Région de Foussignac) et « Salles d'Angles » (périmètre grand cognac de l'ancien SIAEPA de Salles d'Angles) arrivent à échéance au 31 décembre 2018.

Il est proposé de lancer une procédure de délégation de service public sur un nouveau territoire permettant de couvrir le territoire « Foussignac » et le territoire « Salles d'Angles ».

La délégation de service public d'eau potable du nouveau territoire désigné « Foussignac – Salles d'Angles » est proposée pour une durée de 9 ans (échéance 31 décembre 2027).

### **LE PRESIDENT**

Met au vote les rapports qui sont adoptés par 83 voix Pour et 1 voix Contre (M. Simon CLAVURIER).

---

## **Vote simultané des rapports VIII-4 à VIII-6**

### **VIII-4 REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF GERE EN REGIE**

Harmonisation à l'échelle de l'agglomération des règlements de service pour l'assainissement collectif géré en régie

Proposition d'un règlement de service définissant les obligations mutuelles entre le service public d'assainissement collectif et ses usagers qui sont les propriétaires d'immeubles raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif ou les occupants de ces immeubles.

Le règlement s'applique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac, en charge du service de l'assainissement collectif géré en régie.

---

### **VIII-5 TARIF POUR LE CONTROLE DE RACCORDEMENT D'UN BRANCHEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LORS D'UNE VENTE**

Mise en place à l'échelle du territoire de Grand Cognac d'un tarif pour le contrôle de raccordement à l'assainissement collectif lors d'une vente.

---

### **VIII-6 REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE – REGIE**

Proposition d'un règlement de service définissant les obligations mutuelles entre le service public d'eau potable géré en régie et ses usagers qui sont les propriétaires d'immeubles raccordés au réseau de distribution d'eau potable ou les occupants de ces immeubles.

Le règlement s'applique au territoire de la commune de Boutiers Saint Trojan sur lequel la compétence eau potable est gérée en régie par Grand Cognac.

#### **LE PRESIDENT**

Met au vote les rapports qui sont adoptés par 83 voix Pour et 1 voix Contre (M. Dominique SOUCHAUD).

---

### **VIII-7 TARIFS EAU POTABLE – LAITERIE GRAND-OUCHÉ A REPARSAC**

Tarification d'eau potable pour l'année 2018 applicable pour la laiterie Grand-Ouche à Réparsac, à savoir 0,35 € le m<sup>3</sup> au-delà des 40 000 m<sup>3</sup> consommés.

#### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour et 2 Abstentions (MM. Christian MEUNIER et Dominique SOUCHAUD).

---

### **VIII-8 REPRISE EXCEDENTS BUDGET EAU POTABLE – COMMUNE DE BOUTIERS SAINT-TROJAN**

Reprise des excédents du budget eau potable de la commune de Boutiers Saint Trojan.

#### **LE PRESIDENT**

Rappelle que c'est un budget annexe où il n'y a que Boutiers ; ce budget doit donc s'équilibrer tout seul. Effectivement, vu la nature des travaux, le prix de l'eau aurait augmenté de façon très importante.





Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SOUCHAUD).

---

### **Vote simultané des rapports VIII-9 à VIII-10**

#### **VIII-9 ADHESION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) CHARENTE**

L'EPTB s'est constitué en syndicat mixte ouvert par arrêté préfectoral le 21 juillet 2017 et a modifié ses statuts le 18 janvier 2018.

Les nouveaux statuts permettent de rassembler la région, les départements et le bloc communal.

Compte tenu de l'intérêt que présente cet établissement pour Grand Cognac pour les compétences eau-assainissement, GEMAPI et aménagement du territoire, il est proposé que Grand Cognac adhère à l'EPTB.

Le montant de la participation annuelle s'élève à 11 425 €.

---

#### **VIII-10 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRAND COGNAC AU SEIN DE L'EPTB**

Suite à l'adhésion à l'EPTB Charente, il est proposé de désigner les représentants de Grand Cognac au sein de l'EPTB Charente, à savoir : M. Claude GINDET et Mme Dominique PETIT.

##### **LE PRESIDENT**

Met au vote les rapports qui sont adoptés à l'unanimité par 84 voix Pour.

---

#### **VIII-11 APPROBATION DES STATUTS DU SYMBA**

Suite à la proposition de modification des statuts du SYMBA (suite aux extensions de périmètre), il est proposé d'approuver ces modifications.

---

#### **VIII-12 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE GRAND COGNAC AU SEIN DU SYMBA**

Suite à la modification des statuts du SYMBA, il est proposé de désigner les représentants de Grand Cognac au sein du SYMBA.

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Nathalie DE LAMARRE (Boutiers Saint-Trojan)	Michel AUTRET (Javrezac)
Jean-Louis ETOURNEAU (Cherves-Richemont)	Jackie BARBEAU (Bréville)
Claude GUINET (Cognac)	Jacqueline CHAMBRELEND (Réparsac)
Dominique PETIT (Châteaubernard)	Claude CHARRIER (Jarnac)
Nathalie ROBBE (Mesnac)	Hervé JUILLET (Saint-Brice)
Dominique SOUCHAUD (Saint-Sulpice-de-Cognac)	Claude MOREAU (St-Laurent-de-Cognac)
Henri GILLOIS (Nercillac)	Claude THORAUX (Sainte-Sévère)

##### **LE PRESIDENT**

Met au vote les rapports qui sont adoptés à l'unanimité par 84 voix Pour.

## **Vote simultané des rapports IX-1 à IX-2**

### **IX-1 ASSOCIATION JARDINS RESPECTUEUX – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PREVENTION DES DECHETS**

Dans le cadre de ses actions d'éducation à l'environnement, l'association « LES JARDINS RESPECTUEUX » développe et met en place chaque année de nombreux projets. Elle sollicite Grand Cognac pour une aide de 3 500 euros au titre de la prévention des déchets.

---

### **IX-2 ATTRIBUTION DE SUBVENTION ASERC AU TITRE DE LA PREVENTION DES DECHETS**

Dans le cadre de ses animations au jardin partagé, la Maison du Temps Libre antenne de l'ASERC (Association Sociale Educative Région Cognac) participe à la Fête de la Nature qui aura lieu du 23 au 26 mai 2018. Elle sollicite une aide financière de 1 500 euros pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation à la prévention des déchets.

#### **LE PRESIDENT**

Met au vote les rapports qui sont adoptés à l'unanimité par 84 voix Pour.

---

### **IX-3 CONVENTION DE GESTION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRES ENTERRES ET SEMI-ENTERRES SUR LES COMMUNES DE CHATEAUNEUF SUR CHARENTE ET JARNAC**

Dans le cadre de l'optimisation des coûts de collecte, Calitom propose de financer des conteneurs enterrés et semi-enterrés sur les communes qui le souhaitent. Une convention de gestion et de financement des colonnes enterrées et semi-enterrées a été établie pour les Communes de Jarnac et Châteauneuf-sur-Charente pour l'installation de plusieurs points.

#### **LE PRESIDENT**

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Président



Jérôme SOURISSEAU